

Elections 2012

Cinq propositions pour un quinquennat de développement durable et solidaire

Réponse de François HOLLANDE, Parti socialiste

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France signe et ratifie le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui met en place une procédure de plainte internationale pour les victimes de violations de ces droits.

Je suis fermement attaché à la défense des droits économiques, sociaux et culturels comme à l'ensemble des droits humains. J'ai la conviction que l'action extérieure de notre pays doit contribuer à une mondialisation maîtrisée, équitable et encadrée. Dans le domaine juridique international, la primauté des droits de l'homme et leur opposabilité peuvent y contribuer. C'est pourquoi, j'entends, dans ce domaine, poursuivre l'action de la France qui a participé à l'élaboration du protocole facultatif puis à son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies. J'accélèrerai les discussions interministérielles commencées en 2008 afin d'aboutir rapidement à la signature, puis à la ratification de ce texte qui viendra compléter la charte des Nations Unies et la charte sociale européenne.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France renouvelle et renforce le dialogue formalisé avec les ONG. La part d'aide publique au développement transitant par les ONG est doublée.

Je souhaite que notre politique française de développement soit davantage discutée, en toute transparence, entre l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi je demanderai que se tiennent, dans la première année du mandat présidentiel que je sollicite, des Assises de la solidarité internationale. Elles réuniront l'ensemble des acteurs de la coopération et au premier chef les ONG, pour débattre des orientations de cette politique et des conditions de sa mise en œuvre. Je souhaite qu'un dialogue régulier, au moins semestriel, réunisse l'ensemble des acteurs de la coopération dans une structure appropriée, en s'appuyant sur l'expérience de l'ancien Haut Conseil de la Coopération Internationale.

La France est l'un des pays européens qui sollicite le moins les ONG pour mettre en œuvre les crédits de son aide. Aujourd'hui, seulement 1% de l'aide française transite par des ONG, contre près de 5% dans le reste de l'Europe. Il me semble nécessaire de soutenir ces acteurs innovants, réactifs et efficaces, en particulier dans des secteurs, dans des pays ou dans des situations où les bailleurs publics connaissent davantage de difficultés. C'est pourquoi je m'engage à ce que la part de l'aide bilatérale transitant par des ONG soit doublée en cinq ans. Au niveau européen, j'œuvrerai également pour que les fonds à destination des pays partenaires soient davantage délégués aux organisations non gouvernementales.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France adopte dès 2012 une loi de programmation et d'orientation pluriannuelle pour permettre le débat démocratique et renforcer la transparence et la redevabilité comme fondements de la politique de coopération.

La politique de coopération est trop longtemps restée l'apanage de l'exécutif et en son sein de l'Elysée : c'est l'une des héritages de la Françafrique. Je souhaite que désormais cette politique soit davantage débattue au Parlement, comme c'est le cas chez nombre de nos partenaires. Aussi, je soumettrai au Parlement une loi de programmation et d'orientation afin qu'il définisse les priorités de notre politique de coopération, qu'il fixe l'effort budgétaire national en faveur du développement et trace un cheminement crédible vers les 0,7 %.

L'adoption de cette loi et son évaluation périodique permettra un travail d'explication, de transparence et d'accessibilité de l'information sur les stratégies et les moyens de notre coopération aussi bien en direction des citoyens et des contribuables, que des pays partenaires. Elle contribuera à renforcer la cohésion de l'action en faveur du développement aujourd'hui trop fragmentée entre différentes administrations et opérateurs. Cette loi sera accompagnée d'indicateurs permettant de mesurer les moyens, mais aussi les résultats obtenus dans les pays et les secteurs prioritaires de la coopération française.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France met en place dès 2012 une taxe sur les transactions financières pour un développement durable et solidaire, additionnelle à l'APD. Elle la promeut activement aux niveaux européen et international.

Dans les soixante engagements que j'ai pris devant les Français, j'ai indiqué que je souhaitais mettre en place une taxe sur les transactions financières. Pour moi cette taxe doit être ambitieuse et porter sur l'ensemble des transactions, y compris les produits dérivés. D'autres pays européens ont d'ailleurs déjà dans leur arsenal des taxations des transactions bien plus conséquentes que celle proposée par la majorité sortante.

Je souhaite une action coordonnée au niveau de l'Union européenne. C'est le sens de ma proposition de mettre en place au niveau européen une taxation des transactions financières, portant sur l'ensemble des transactions au taux de 0,05%, et d'affecter une part significative des sommes ainsi collectées au financement du développement et à la lutte contre le changement climatique. Si aucun accord européen ne pouvait être trouvé, une part importante de la taxe nationale serait affectée au financement du développement.

MARQUEUR D'ENGAGEMENT :

La France augmente son aide publique au développement. Cette augmentation se traduit par un accroissement des financements sur dons, bilatéraux et multilatéraux, qui reviennent, au minimum, au niveau de l'année 2007 dès 2013 (soit 315 millions pour les dons bilatéraux).

Beaucoup d'annonces et de promesses ont été faites en matière d'aide au développement, et trop peu ont été tenues. Il y a dix ans, le gouvernement français se fixait ainsi l'objectif d'atteindre une aide à 0,7% du PIB en 2012. Dès 2008, faute d'avoir établi une feuille de route budgétaire crédible, l'objectif a été repoussé une première fois à 2015. Près de quatre ans plus tard, nous en sommes toujours aussi loin. En 2012, les crédits de paiement de la mission « Aide publique au développement », stagnent à 3,3 milliards d'euros, soit 0,17% du PIB, moins d'un tiers de l'APD française déclarée à l'OCDE. On constate, aujourd'hui, une contradiction croissante entre nos objectifs affichés et les moyens mis en œuvre. Ainsi les subventions de l'aide au développement de la France aux 14 pays dits prioritaires de la coopération française ont diminué de plus de 30 % depuis 2006. Je m'engage à inverser cette tendance, en rétablissant, dès 2013, les dons bilatéraux pour des projets de développement à leur niveau de 2007 : ceci est nécessaire pour marquer l'engagement de la France en faveur du développement. Le recul des engagements français ainsi que celui d'autres pays de l'OCDE rend difficile l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015. Nul ne peut se satisfaire de cette situation.